

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 29 octobre 1980 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un Avenant à la Convention générale sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 14 et 55 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Avenant à la Convention générale sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé à Paris le 21 mai 1979, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 octobre 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota : voir le document annexé au n° 14 (1980-1981), Sénat.